

États financiers de

LES YMCA DU QUÉBEC

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

LES YMCA DU QUÉBEC

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
États des résultats.....	3
États de l'évolution de l'actif net.....	4
États de la situation financière	5
États des flux de trésorerie.....	6
Notes complémentaires.....	7-18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Les YMCA du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Les YMCA du Québec (le « YMCA »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du YMCA au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte p.e.n.c.r.l.¹

Le 13 juin 2013

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

LES YMCA DU QUÉBEC

États des résultats

des exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011

	2012	2011
	\$	\$
Produits		
Activités des programmes	28 411 001	27 580 379
Gouvernements – droits pour services	8 339 970	7 800 231
Services institutionnels	4 020 527	3 545 499
Loyer	3 207 368	3 152 203
Centraide du Grand Montréal – services communautaires	1 486 754	1 486 754
Dons de la Fondation des YMCA du Québec	875 871	784 579
Revenus de placement	121 772	157 922
Autres produits	582 170	635 763
	47 045 433	45 143 330
Charges		
Salaires et charges sociales	26 244 086	25 432 310
Dépenses liées aux programmes	4 200 200	4 091 883
Réparations et remplacements, fournitures d'entretien et contrats de service	4 422 381	4 086 654
Chauffage et électricité	1 440 895	1 541 217
Frais de location	1 102 181	1 134 633
Dépenses de bureau	948 025	1 049 101
Honoraires	884 338	918 336
Frais de promotion	837 667	816 891
Frais d'employés et perfectionnement du personnel	676 740	757 009
Assurances et taxes	602 197	560 071
Frais bancaires	449 737	417 571
Honoraires versés à YMCA Canada et autres cotisations	481 552	459 557
Contributions aux opérations de la Fondation du YMCA du Québec	319 208	325 825
Créances douteuses	196 150	151 426
Autres charges	415 953	376 779
	43 221 310	42 119 263
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	3 824 123	3 024 067
Intérêts des emprunts hypothécaires et autres coûts de financement	(817 356)	(899 733)
Amortissement des immobilisations	(3 699 522)	(3 759 456)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 10)	1 539 661	1 512 862
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant la variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt	846 906	(122 260)
Variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt	163 185	(416 417)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 010 091	(538 677)

LES YMCA DU QUÉBEC

États de l'évolution de l'actif net

des exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011

	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation d'origine interne	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2011	9 727 907	-	2 211 733	11 939 640
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(2 660 511) ⁽¹⁾	-	2 121 834	(538 677)
Investissement en immobilisations	2 299 506 ⁽²⁾	-	(2 299 506)	-
Solde au 31 décembre 2011	9 366 902 ⁽³⁾	-	2 034 061	11 400 963
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 001 003) ⁽¹⁾	-	3 011 094	1 010 091
Investissement en immobilisations	2 037 843 ⁽²⁾	-	(2 037 843)	-
Virement	-	1 500 000	(1 500 000)	-
Solde au 31 décembre 2012	9 403 742 ⁽³⁾	1 500 000	1 507 312	12 411 054

	2012	2011
	\$	\$
⁽¹⁾ Ventilation :		
Amortissement des immobilisations	(3 699 522)	(3 759 456)
(Perte) gain à la cession d'immobilisations	(4 327)	2 500
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	1 539 661	1 512 862
Variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt	163 185	(416 417)
	(2 001 003)	(2 660 511)
⁽²⁾ Ventilation :		
Encaissement des subventions à recevoir	(1 031 472)	(802 076)
Acquisitions d'immobilisations	1 851 157	2 553 837
Produit de la cession d'immobilisations	-	(2 500)
Diminution des crédits intérimaires	-	7 450 000
Augmentation de la dette à long terme	-	(7 670 000)
Remboursement de la dette à long terme	1 507 036	1 300 172
Remboursement de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition	32 251	31 825
Apports reportés afférents aux immobilisations reçus	(321 129)	(561 752)
	2 037 843	2 299 506
⁽³⁾ Ventilation :		
Subventions à recevoir à court terme	1 083 871	1 031 472
Subventions à recevoir à long terme	10 641 715	11 725 586
Immobilisations	41 106 697	42 959 389
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	(1 570 762)	(1 507 037)
Tranche de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an	(28 712)	(32 251)
Dette à long terme	(16 147 868)	(17 718 629)
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	-	(28 712)
Apports reportés afférents aux immobilisations	(25 305 940)	(26 524 472)
Contrats d'échange de taux d'intérêt	(375 259)	(538 444)
	9 403 742	9 366 902


LES YMCA DU QUÉBEC

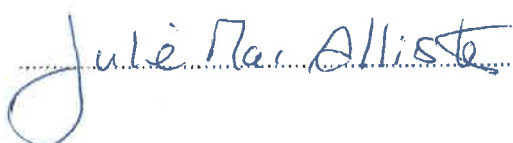
États de la situation financière

au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011
	\$	\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse	2 225 124	1 930 618	1 351 316
Encaisse en fidéicommiss	-	23 704	230 845
Placements (note 4)	2 215 012	2 981 201	1 882 576
Débiteurs (note 5)	2 369 385	2 383 661	1 803 583
Subventions à recevoir (note 8)	1 083 871	1 031 472	801 676
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec (note 12)	480 350	239 217	274 373
Fournitures et charges payées d'avance	362 470	438 312	365 454
	8 736 212	9 028 185	6 709 823
Placements (note 4)	3 229 771	2 420 950	3 439 692
Subventions à recevoir (note 8)	10 641 715	11 725 586	12 757 458
Immobilisations (note 6)	41 106 697	42 959 389	44 165 008
	63 714 395	66 134 110	67 071 981
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer (note 7)	4 107 704	5 037 973	3 780 427
Crédits intérimaires liés au projet Cartierville (note 8)	-	-	7 450 000
Produits reportés liés à des activités de programmes	693 786	523 513	550 920
Autres produits reportés	3 073 310	2 822 116	2 804 759
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	1 570 762	1 507 037	1 249 479
Tranche de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an (note 9)	28 712	32 251	31 826
	9 474 274	9 922 890	15 867 411
Dette à long terme (note 8)	16 147 868	17 718 629	11 606 359
Obligation découlant de contrats de location- acquisition (note 9)	-	28 712	60 962
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 10)	25 305 940	26 524 472	27 475 582
Contrats d'échange de taux d'intérêt	375 259	538 444	122 027
	51 303 341	54 733 147	55 132 341
Engagements (note 14)			
Actif net			
Investi en immobilisations	9 403 742	9 366 902	9 727 907
Grevé d'une affectation d'origine interne	1 500 000	-	-
Non grevé d'affectations	1 507 312	2 034 061	2 211 733
	12 411 054	11 400 963	11 939 640
	63 714 395	66 134 110	67 071 981

Au nom du conseil


....., administrateur


....., administrateur

LES YMCA DU QUÉBEC

États des flux de trésorerie

des exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011

	2012	2011
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 010 091	(538 677)
Ajustements pour :		
Variation de la juste valeur des placements	34 645	46 931
Amortissement des immobilisations	3 699 522	3 759 456
Perte (gain) à la cession d'immobilisations	4 327	(2 500)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 539 661)	(1 512 862)
Variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt	(163 185)	416 417
	3 045 739	2 168 765
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement (note 13)	(418 684)	594 560
	2 627 055	2 763 325
Activités d'investissement		
Variation de l'encaisse en fidéicommiss	23 704	207 141
(Augmentation) diminution de la somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	(241 133)	35 156
Acquisition de placements	(3 772 904)	(3 594 250)
Cession de placements	3 695 627	3 467 436
Acquisition d'immobilisations	(1 851 157)	(2 353 837)
Produit de la cession d'immobilisations	-	2 500
	(2 145 863)	(2 235 854)
Activités de financement		
Encaissement des subventions à recevoir	1 031 472	802 076
Remboursement de la dette à long terme	(1 507 036)	(1 300 172)
Augmentation de la dette à long terme	-	20 000
Remboursement de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition	(32 251)	(31 825)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	321 129	561 752
	(186 686)	51 831
Augmentation de l'encaisse	294 506	579 302
Encaisse au début	1 930 618	1 351 316
Encaisse à la fin	2 225 124	1 930 618

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 13.

LES YMCA DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

1. Statuts et nature des activités

Le YMCA est un organisme de bienfaisance voué à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit de chacun ainsi qu'au développement de l'autonomie des personnes, des familles et des collectivités.

Par ses interventions, ses programmes et ses services, le YMCA vise à répondre aux besoins et aux attentes de la communauté. Il travaille de concert avec les personnes des communautés locales et des pays en développement, en vue d'obtenir la justice sociale et la maîtrise du milieu de vie.

Le YMCA a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec et est reconnu comme organisme de bienfaisance conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le YMCA a adopté les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « nouvelles normes ») publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et énoncées dans la partie III du *Manuel de l'ICCA*. Conformément au chapitre 1501 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 1501 »), la date de transition aux nouvelles normes est le 1^{er} janvier 2011 et le YMCA a établi et présenté un état de la situation financière d'ouverture à la date de transition à ces nouvelles normes. Cet état de la situation financière d'ouverture est le point de départ de la comptabilité du YMCA selon les nouvelles normes. Dans son état de la situation financière d'ouverture, en vertu des recommandations du chapitre 1501, le YMCA :

- a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les nouvelles normes;
- b) n'a pas comptabilisé d'éléments en tant qu'actifs ou passifs si les nouvelles normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) a reclassé les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes de l'actif net, mais qui, selon les nouvelles normes, appartiennent à une autre catégorie;
- d) a appliqué les nouvelles normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du chapitre 1501, les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées uniformément pour tous les exercices présentés dans ces états financiers. Les ajustements qui découlent de l'adoption des nouvelles normes ont été appliqués rétrospectivement.

Le YMCA a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux instruments financiers lui permettant de comptabiliser à la juste valeur certains placements détenus à la date de transition.

L'adoption des nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers, à l'exception du fait qu'elle a rendu obligatoire la présentation de la provision pour créances douteuses et les sommes à remettre à l'État.

LES YMCA DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

3. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Le YMCA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés aux immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises afférentes à ces apports.

Les revenus afférents aux activités des programmes, aux services institutionnels et au loyer de même que les droits pour services sont comptabilisés lorsque les services sous-jacents à ces revenus ont été rendus.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le YMCA devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, le YMCA comptabilise dans l'état des résultats une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice où la reprise a lieu.

LES YMCA DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

3. Principales méthodes comptables (suite)

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Le YMCA recourt à des contrats d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt afférent aux acceptations bancaires. Le YMCA a choisi de ne pas préparer la documentation requise pour l'application de la comptabilité de couverture.

Par conséquent, le contrat d'échange de taux d'intérêt est constaté à la juste valeur à l'état de la situation financière à titre de passif. La juste valeur est déterminée à partir des cotes boursières et des cours obtenus d'institutions financières pour des instruments financiers dérivés identiques ou semblables. La variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt est présentée à l'état des résultats à titre d'augmentation (diminution) de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Fournitures

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de remplacement. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée dans le calcul du coût.

Immobilisations

Les immobilisations, comptabilisées au coût, sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments	25 et 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Rénovations majeures	10 ans
Véhicules, mobilier et matériel	3 à 5 ans

Produits reportés liés à des activités de programmes

Les produits reportés liés à des activités de programmes proviennent des programmes de développement communautaire qui sont financés au moyen de subventions gouvernementales.

Actif net grevé d'une affectation d'origine interne

Cette affectation représente les ressources réservées par le conseil d'administration pour la réalisation de certains aspects du plan stratégique du YMCA.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent les durées de vie utile des immobilisations, les charges à payer, la provision pour créances douteuses et l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

LES YMCA DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

4. Placements

	31 décembre		1 ^{er} janvier
	2012	2011	2011
	\$	\$	\$
Dépôt à terme, 1,55% échéant en janvier 2014 (au 31 décembre 2011 : 2,1 %, échéant en juillet 2012; au 1 ^{er} janvier 2011 : 1,5 %, échéant en janvier 2011)	100 000	100 000	100 000
Obligations canadiennes, 2,80 % à 5,45 % échéant entre février 2013 et avril 2015 (au 31 décembre 2011 : 2,80 % à 6,05 %, échéant entre janvier 2012 et septembre 2014; au 1 ^{er} janvier 2011 : 1,65 % à 6,05 %, échéant entre juin 2011 et décembre 2013)	3 102 442	5 300 578	5 052 201
Fonds communs	2 242 341	1 573	170 067
	5 444 783	5 402 151	5 322 268
Tranche échéant à moins d'un an	2 215 012	2 981 201	1 882 576
	3 229 771	2 420 950	3 439 692

5. Débiteurs

	31 décembre		1 ^{er} janvier
	2012	2011	2011
	\$	\$	\$
Clients	298 475	168 730	284 871
Provision pour créances douteuses	(128 400)	(67 800)	(80 000)
	170 075	100 930	204 871
Intérêts courus sur subventions à recevoir	304 682	330 810	6 190
Autres	1 894 628	1 951 921	1 592 522
	2 369 385	2 383 661	1 803 583

LES YMCA DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

6. Immobilisations

	31 décembre 2012		
	Coût ⁽¹⁾	Amortis- sment cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	2 601 730	-	2 601 730
Bâtiments, améliorations locatives et rénovations majeures	75 254 722	38 388 629	36 866 093
Véhicules, mobilier et matériel	13 204 917	11 566 043	1 638 874
	91 061 369	49 954 672	41 106 697

	31 décembre 2011		
	Coût ⁽¹⁾	Amortis- sment cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	2 601 730	-	2 601 730
Bâtiments, améliorations locatives et rénovations majeures	73 920 030	35 444 071	38 475 959
Véhicules, mobilier et matériel	12 718 957	10 837 257	1 881 700
	89 240 717	46 281 328	42 959 389

	1 ^{er} janvier 2011		
	Coût ⁽¹⁾	Amortis- sment cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	2 599 237	-	2 599 237
Bâtiments, améliorations locatives et rénovations majeures	72 183 441	32 550 709	39 632 732
Véhicules, mobilier et matériel	11 906 702	9 973 663	1 933 039
	86 689 380	42 524 372	44 165 008

⁽¹⁾ Inclut des immobilisations en vertu de contrats de location-acquisition d'un montant de 103 994 \$ (103 994 \$ au 31 décembre 2011 et 103 994 \$ au 1^{er} janvier 2011).

LES YMCA DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

7. Crédoiteurs et charges à payer

Au 31 décembre 2012, les crédoiteurs et charges à payer incluent des sommes à remettre à l'État d'un montant de 92 948 \$ (néant au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011).

8. Dette à long terme

	31 décembre		1 ^{er} janvier
	2012	2011	2011
	\$	\$	\$
Acceptations bancaires liées au Centre YMCA			
Cartierville	7 109 805	7 450 990	7 783 761
Billet à payer lié au Centre YMCA Cartierville	6 850 659	7 450 000	-
Emprunt hypothécaire lié au Centre YMCA			
du Parc	3 092 266	3 453 476	3 795 657
Emprunt pour équipements	525 900	701 200	876 500
Billet à payer	140 000	170 000	-
Emprunt lié au Centre YMCA Centre-ville, remboursé au cours de l'exercice 2011	-	-	399 920
	17 718 630	19 225 666	12 855 838
Tranche échéant à moins d'un an	1 570 762	1 507 037	1 249 479
	16 147 868	17 718 629	11 606 359

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2013	1 570 762
2014	3 941 051
2015	1 750 580
2016	1 048 112
2017	6 007 233
2018 et suivants	3 400 892

Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville

En vertu d'une convention de crédit, le YMCA a obtenu, le 31 mars 2010, des facilités de crédit d'un montant initial de 7 000 000 \$ et de 964 000 \$ pour des périodes de 7 ans et 5 ans, respectivement, lui permettant d'effectuer des emprunts sous la forme d'acceptations bancaires à escomptes d'une durée pouvant varier entre un mois et un an. Les acceptations bancaires à escomptes liées au Centre YMCA Cartierville détenues au 31 décembre 2012 sont d'une durée d'un mois, de valeurs nominales de 6 357 185 \$ et de 752 618 \$, portent intérêt au taux effectif de 1,24 % et viennent à échéance le 31 janvier 2013. Afin de couvrir le risque lié aux fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur ces acceptations bancaires, le YMCA a conclu des contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces contrats dérivés sont établis comme suit :

LES YMCA DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

8. Dette à long terme (suite)

Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville (suite)

- a) Montant nominal de 7 000 000 \$, réduit périodiquement selon un échéancier prédéterminé jusqu'à son échéance prévue le 31 mai 2017, portant intérêt au taux fixe de 3,64 % en échange de la réception d'un taux d'intérêt variable basé sur le taux CDOR un mois. De ce montant, une somme de 1 957 430 \$ est subventionnée par un organisme externe;
- b) Montant nominal de 964 000 \$, réduit périodiquement selon un échéancier prédéterminé jusqu'à son échéance prévue le 31 mai 2015, portant intérêt au taux fixe de 3,36 % en échange de la réception d'un taux d'intérêt variable basé sur le taux CDOR un mois.

Le maintien de ce financement est sujet au respect par le YMCA des mêmes ratios financiers que le billet à payer lié au Centre YMCA Cartierville. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011.

Billet à payer lié au Centre YMCA Cartierville

Le 31 janvier 2011, des crédits intérimaires d'une valeur de 7 450 000 \$ ont été convertis en billet à payer. Ce billet à payer porte intérêt au taux de 4,77 %, est remboursable par versements annuels égaux de 953 973 \$, incluant les intérêts, à compter du 31 janvier 2012, et viendra à échéance en janvier 2021.

Une subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec pour ce projet permettra de rembourser cet emprunt.

Le maintien de ce financement est sujet au respect par le YMCA de ratios financiers liés à la couverture du service de la dette et au maintien d'un montant minimal d'avoir net. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

Emprunt hypothécaire lié au Centre YMCA du Parc

Le YMCA a conclu une entente avec un organisme subventionneur (l'« Organisme ») selon laquelle l'Organisme s'engage à effectuer les paiements de l'emprunt hypothécaire (capital et intérêts) lié à la construction du Centre YMCA du Parc. L'emprunt hypothécaire porte intérêt au taux de 5,64 % et échoit en octobre 2014. Les modalités de l'emprunt sont renouvelables tous les cinq ans.

Emprunt pour équipements

L'emprunt est lié au financement des équipements du Centre YMCA Cartierville. Cet emprunt porte intérêt au taux de 4,18 %, échoit en décembre 2015, et est remboursable par versements mensuels de capital de 14 308 \$.

Billet à payer

En 2011, le YMCA a conclu une entente avec un particulier pour l'achat d'une résidence au montant de 220 000 \$, dont 20 000 \$ étaient payables lors de la signature du contrat. Le reste du billet à payer est sans intérêt et est remboursable par versements mensuels égaux de 2 500 \$, à compter de janvier 2011, et viendra à échéance en juillet 2017.

LES YMCA DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

8. Dette à long terme (suite)

Subventions à recevoir afférentes aux dettes subventionnées

Le solde des subventions à recevoir d'un montant de 11 725 586 \$ (12 757 058 \$ au 31 décembre 2011 et 13 559 134 \$ au 1^{er} janvier 2011) relatif aux dettes subventionnées est présenté comme suit :

	31 décembre		1 ^{er} janvier
	2012	2011	2011
	\$	\$	\$
Subventions à recevoir à court terme	1 083 871	1 031 472	801 676
Subventions à recevoir à long terme	10 641 715	11 725 586	12 757 458

Les organismes subventionneurs ont également accepté de payer les intérêts se rattachant au financement des subventions. Le remboursement des intérêts de l'exercice s'élève à 605 752 \$ (621 669 \$ en 2011).

9. Obligation découlant de contrats de location-acquisition

	31 décembre		1 ^{er} janvier
	2012	2011	2011
	\$	\$	\$
Contrat de location d'une surfaceuse à glace, d'un montant total de 90 125 \$, remboursable par versements mensuels de 2 668 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 4,43 %, échéant le 3 décembre 2013	29 352	61 371	93 390
Contrat de location du système téléphonique du Centre YMCA Westmount, d'un montant total de 13 869 \$, remboursable par versements mensuels de 288 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 9,03 %, échu le 31 août 2012	-	2 305	5 763
	29 352	63 676	99 153
Intérêts inclus dans les versements	640	2 713	6 365
	28 712	60 963	92 788
Tranche échéant à moins d'un an	28 712	32 251	31 826
	-	28 712	60 962

LES YMCA DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

10. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont des apports reçus de la Fondation des YMCA du Québec, d'organismes gouvernementaux, de la Ville de Montréal et d'une société privée. Ces apports visent principalement les immeubles du Centre YMCA Cartierville, du Centre YMCA du Parc, du Centre YMCA Centre-Ville, du Centre YMCA de l'ouest de l'île de Montréal, du camp YMCA Kanawana et des améliorations apportées à une garderie. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Solde au début	26 524 472	27 475 582
Apports reçus au cours de l'exercice	321 129	561 752
Amortissement de l'exercice	<u>(1 539 661)</u>	<u>(1 512 862)</u>
Solde à la fin	<u>25 305 940</u>	<u>26 524 472</u>

11. Lettre de garantie

En vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et le Centre YMCA Centre-Ville, le YMCA a émis une lettre de garantie de 100 000 \$ en faveur de la Ville de Montréal. Cette lettre de garantie vient à échéance le 30 juin 2013 et est garantie par un dépôt à terme du même montant.

12. Fondation des YMCA du Québec

Les états financiers n'incluent pas les actifs, les passifs ni les activités de la Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »). La Fondation a été établie dans le but de s'occuper des activités de financement du YMCA, qui, par conséquent, détient un intérêt économique dans cette fondation.

Au cours de l'exercice, le YMCA a comptabilisé un revenu de 875 871 \$ (784 579 \$ en 2011), des apports reportés afférents aux immobilisations de 321 133 \$ (541 897 \$ en 2011) et d'autres produits reportés de 139 330 \$ (59 103 \$ en 2011) pour un total de 1 336 334 \$ (1 385 579 \$ en 2011) provenant de la Fondation. Le YMCA a également versé à la Fondation une somme de 319 208 \$ (325 825 \$ en 2011) à titre de contribution aux opérations de la Fondation.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

LES YMCA DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

12. Fondation des YMCA du Québec (suite)

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011 ainsi que les résultats de ses activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 :

	31 décembre		1 ^{er} janvier
	2012	2011	2011
	\$	\$	\$
Situation financière			
Total de l'actif	5 041 859	4 605 550	4 889 422
Total du passif	487 850	239 487	274 373
	4 554 009	4 366 063	4 615 049

Un montant de 480 350 \$ (239 217 \$ au 31 décembre 2011 et 274 373 \$ au 1^{er} janvier 2011) est payable au YMCA.

	2012	2011
	\$	\$
Résultat des activités de fonctionnement		
Soldes de fonds au début	4 366 063	4 615 049
Total des produits autres que les dotations	1 661 668	1 242 052
Dotations	44 982	50 738
Total des charges et des dons	(1 518 704)	(1 541 776)
Augmentation (diminution) nette des fonds	187 946	(248 986)
Soldes de fonds à la fin	4 554 009	4 366 063

13. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2012	2011
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	14 276	(580 078)
Fournitures et charges payées d'avance	75 842	(72 858)
Créditeurs et charges à payer	(930 269)	1 257 546
Produits reportés liés à des activités de programmes	170 273	(27 407)
Autres produits reportés	251 194	17 357
	(418 684)	594 560

LES YMCA DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

13. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie (suite)

Autres renseignements

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
<i>Opérations sans effet sur la trésorerie</i>		
Acquisition d'immobilisations	-	(200 000)
Augmentation de la dette à long terme	-	200 000
Diminution des crédits intérimaires	-	(7 450 000)
Augmentation de la dette à long terme	-	7 450 000

14. Engagements

Le YMCA s'est engagé à louer des locaux en vertu de baux et a signé des contrats de service avec des fournisseurs, qui viennent à échéance jusqu'en 2018. Les versements futurs s'élèveront à 15 207 354 \$ et comprennent les paiements suivants pour les prochains exercices :

	\$
2013	4 055 201
2014	3 922 357
2015	3 966 197
2016	2 885 008
2017	284 591
2018	94 000

Un de ces baux fait l'objet d'un remboursement par un organisme gouvernemental qui couvre en totalité le loyer mensuel. Le YMCA recevra donc un montant de 654 400 \$ par année, indexé annuellement, jusqu'en 2015. Ce remboursement n'est pas inclus dans les montants d'engagements présentés ci-dessus.

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, le YMCA est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers.

Risque de crédit

Le YMCA consent du crédit à ses usagers dans le cours normal de ses activités et maintient des provisions pour créances douteuses, le cas échéant.

Le risque de crédit découle aussi du fait que le YMCA détient des placements en obligations. De ce fait, il existe un risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations envers le YMCA, ce qui aurait une incidence sur les actifs du YMCA.

15. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur des obligations.

Une tranche de la dette à long terme porte intérêt à taux fixe, alors que les intérêts relatifs à l'autre tranche sont subventionnés. Conséquemment, les risques de trésorerie sont minimes.

Le YMCA est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des variations dans le taux de base, puisque les acceptations bancaires portent intérêt à taux variable. Afin de gérer cette volatilité, le YMCA a des contrats d'échange de taux d'intérêt dans le but de fixer les taux d'intérêt des acceptations bancaires à 2,67 % et 2,95 % et qui viennent à échéance au 30 juin 2015 et au 31 mai 2017.